

CSTIC N **102**

Date : 23 mai 2006

**COMMISSION SPÉCIALISÉE DE
TERMINOLOGIE ET DE
NÉOLOGIE DE L'INFORMATIQUE
ET DES COMPOSANTS
ÉLECTRONIQUES**

TITRE **Contribution sur les termes « relationnel », « réseautique », « script », « macrocommande », « surcadencer », « tutoriel » en réponse au premier avis de l'Académie française sur la quatrième liste des termes de l'informatique**

SOURCE **M. Bernard Bourguignon, rapporteur de ces termes**

Les termes sont classés ci-dessous dans l'ordre du document CSTICn93.pdf (ou bien AN3CSTICn91.doc). Les remarques de l'Académie sont indiquées en italiques. Quelques articles supposent que l'on choisisse d'abord entre 2 solutions possibles ; celles-ci sont introduites par les mots : **Question préliminaire – à débattre en CSTIC**.

réalité de synthèse : A supprimer.

relationnel : Nous proposons une nouvelle rédaction de l'article :

relationnel, adj.

Domaine : Informatique.

Définition : Se dit d'une base de données construite sur un modèle fondé sur la théorie mathématique des relations.

Note : Dans ce modèle, dit « relationnel », les données sont stockées en tables structurées sous une forme qui facilite les manipulations et permet d'éviter la redondance de l'information, que l'on observe dans des modèles plus anciens.

Équivalent étranger : relational.

Réponses aux remarques de l'Académie :

1) *Donner la forme féminine à l'entrée.*

Mais non, puisque le mot peut être employé au masculin, notamment pour qualifier le modèle, ce qui est dit dans la note et que l'Académie dit elle-même dans ses remarques.

2) *Ne faut-il pas préciser ce qui caractérise le modèle dit « hiérarchique » ?*

Nous avons supprimé la référence au modèle hiérarchique. Ce problème est donc résolu.

3) *Doit-on parler du modèle « entité-relation », dénomination réservée à l'évidence aux seuls spécialistes ?*

Nous avons supprimé ce mot.

réseautique : Nous proposons une nouvelle rédaction de l'article :

réseautique, n.f.

Domaine : Informatique-Télécommunications.

Définition : Ensemble des techniques et des activités destinées à créer, gérer, exploiter et utiliser des réseaux de télécommunication ou des réseaux d'ordinateurs.

Équivalent étranger : networking.

Attention : Ce terme annule et remplace « mise en réseau » publié au *Journal officiel* du 10 octobre 1998.

Réponses aux remarques de l'Académie :

1) *Ce terme, construit sur le modèle de « bureautique », est-il vraiment nécessaire ?*

a) Oui. Il est nécessaire, pour remplacer l'anglais « networking » qui se répand de plus en plus dans la profession, et même hors des milieux professionnels. La construction et l'utilisation de réseaux de télécommunication et de réseaux d'ordinateurs sont des activités qui prennent de plus en plus d'importance, et il est bon d'avoir un terme français pour désigner ces activités.

b) Il n'a pas été construit en pensant à « bureautique », mais, désignant un ensemble de techniques et d'activités, il entre dans une série qui comprend : botanique, arithmétique, informatique, mathématique, physique, etc.

2) *De quelles « actions » s'agit-il ?*

Nous avons remplacé le mot « action » par le mot « activité », qui semble plus clair. Il s'agit de l'ensemble des activités qui interviennent pour créer, gérer, exploiter et utiliser ces réseaux (par exemple : recenser les besoins, établir un plan ou un schéma du réseau projeté, choisir les matériels, installer et relier ces matériels, raccorder les utilisateurs, surveiller le fonctionnement du réseau, assurer les réparations éventuelles, etc.)

Autre remarque de la CSTIC : Nous devons rétablir l'avis que nous avons mis en fin de cet article et qui avait été supprimé par la COGETER. Cet avis est toujours utile, puisque le terme « mise en réseau » figure toujours dans les listes officielles, y compris dans la dernière brochure publiée par la DGLFLF. Cet avis était rédigé ainsi :

Attention : Ce terme annule et remplace « mise en réseau » publié au *Journal officiel* du 10 octobre 1998.

script : Nous devons maintenir la proposition initiale.

Réponse à la remarque de l'Académie : (dans la note) *Un script peut être notamment ... « écrit » et non « décrit ».*

Réponse : Plutôt non. Un langage de balisage ne permet pas d'écrire un document, mais d'insérer des marques descriptives (des « balises ») dans un document déjà écrit (dans un autre langage). Le but est bien de décrire la façon dont ce document doit être traité.

macrocommande : Nous proposons de revenir à la rédaction initiale de la CSTIC, qui semble mieux répondre aux soucis de l'Académie, à savoir :

macrocommande, n.f.

Domaine : Informatique.

Voir : script.

Note : Ce terme est souvent abrégé en macro.

Équivalent étranger : macrocommand, macro.

Réponse à la remarque de l'Académie :

Faut-il vraiment recommander la forme abrégée, usitée seulement dans l'usage courant ?

Le problème vient de ce que le texte soumis à l'Académie n'est pas celui que nous avons préparé (il a été modifié par la COGETER). Nous avons placé « macro » dans une note, ce qui permet de le citer sans le recommander : il faut que les gens qui le trouvent dans un document quelconque puissent le comprendre, sans que ce soit une recommandation particulière. Nous proposons donc de revenir à la rédaction initiale, en supprimant la ligne « *Forme abrégée* : macro, n.f. » et en rétablissant la note initiale, ce qui donne le texte écrit ci-dessus.

surcadencer :

Question préliminaire – à débattre en CSTIC : La CSTIC a le choix entre deux solutions :

- 1) Revenir à la proposition initiale, en mettant ce terme en liste d'équivalence sans proposer de définition.
- 2) Conserver, ou améliorer légèrement, la définition actuelle (qui a été écrite par la COGETER).

Si nous gardons une définition, nous proposons la rédaction suivante (conforme aux remarques de l'Académie) :

surcadencer, v.

Domaine : Informatique.

Définition : Faire fonctionner un processeur à un rythme supérieur à celui pour lequel il a été initialement conçu, afin d'en améliorer les performances.

Équivalent étranger : overclock (to).

Réponses aux remarques de l'Académie :

1) *Peut-on parler de « cadence » à propos d'un processeur ?*

Oui. Les processeurs fonctionnent selon un rythme (une cadence) fixée par un dispositif appelé « horloge » (ou « base de temps »). Ce dispositif ne « dit pas l'heure », mais imprime une cadence.

2) *Le terme est-il employé en dehors du domaine de l'informatique ?*

Oui, le terme et la notion existent dans d'autres domaines (notamment lorsqu'on a un automate à états finis), mais sont peut-être moins importants que dans l'informatique.

3) *Qu'entend-on par « fréquence d'horloge » ?*

La « fréquence d'horloge » est le rythme, ou la cadence, de fonctionnement d'un processeur. Elle est fixée par un dispositif particulier appelé « horloge ». Un tel mode de fonctionnement est nécessaire, notamment pour tenir compte du temps mis par les grandeurs électriques pour prendre leur valeur « utile ». Toutefois, dans notre nouvelle proposition, nous avons remplacé le terme « fréquence d'horloge » par « rythme », ce qui lève l'ambiguïté. *(Mais supprimer cette dernière phrase si nous choisissons de supprimer la définition).*

On peut aussi compléter cette réponse par une explication plus « technique » :

Nos ordinateurs sont des automates à états finis dans lesquels il ne peut être fait abstraction des phases transitoires que grâce à un découpage rigoureux du temps en intervalles parfaitement calibrés. Pour des raisons de simplification de construction, ces intervalles sont tous égaux et les termes « cadence » ou « fréquence » sont donc parfaitement justifiés.

4) *Dire « afin de » plutôt que « dans le but de »* : Oui, bien sûr (et c'est ce qui est fait dans la proposition ci-dessus).

N.B. : Si nous choisissons de supprimer la définition, on peut répondre, par exemple :

Oui, mais la remarque disparaît puisque nous supprimons la définition.

tutoriel : Nous proposons une nouvelle rédaction de l'article :

tutoriel, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Document ou logiciel assurant l'initiation ou la formation à un sujet déterminé.

Équivalent étranger : tutorial.

Réponse à la remarque de l'Académie :

Rien ne permet de restreindre l'emploi de ce terme, qui se distingue mal du « didacticiel », au domaine de l'informatique. « Guide » ou « logiciel de présentation » suffisent.

Ce terme doit être distingué de « didacticiel ». Un didacticiel est un logiciel. Le terme « tutoriel » est employé pour désigner un logiciel, mais est parfois employé pour désigner un document, ou tout autre dispositif permettant une initiation ou une formation, par exemple une conférence ! D'autre part, le terme « guide » a un sens trop large, et couvre d'autres notions (y compris, par exemple, une personne servant de guide à d'autres personnes).

réalité virtuelle : A supprimer.

(Fin du document)
